



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 18 heures 45.  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.  
Date de la convocation : 01/04/2022  
Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,  
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES  
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,  
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,  
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,  
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE  
Excusés :  
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX  
Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « POLE SANTE » 2022**

VU la loi 94-504 du 22 juin 1994  
VU la loi 96-142 du 21 février 1996  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2022,  
Après avoir entendu la présentation générale du budget primitif annexe « Pôle Santé » de l'exercice 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** l'adoption du budget primitif annexe « Pôle Santé » pour l'année 2022 présenté par monsieur le Maire, s'élevant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES :</b>		
Prévisions	3 000 €	1 900 000 €
<b>DEPENSES :</b>		
Prévisions	3 000 €	1 900 000 €

Le Maire,  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 08/04/2022  
Pour extrait certifié conforme